



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-56

République Française
Mairie d'AUXEY-DURESSSES
21190 AUXEY-DURESSSES

OBJET: ARRETE DELIVRANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire d'AUXEY-DURESSSES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 113-2,
Vu la demande d'autorisation de voirie de Monsieur BOUDRA Saïd, gérant de la société BF Coffrage, située à Meyzieux (69330) , 7 Rue de la Gare en date du 17 novembre 2023.

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Monsieur BOUDRA Saïd, gérant de la société BF Coffrage, est autorisé à installer un échafaudage sur la chaussée au droit de l'immeuble sis 2, Rue de la Fontaine et des grilles au droit de de l'immeuble sis 4 , Route de saint Romain au hameau d'Auxey-le-Petit à Auxey-Duresses chez Monsieur et Madame ZAGO pour effectuer des travaux de réfection de mur du **23 novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus.**

Article 2. - Monsieur BOUDRA Saïd, gérant de la société BF Coffrage devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants et des automobilistes. Il devra en particulier installer la signalisation réglementaire de ce chantier.

Monsieur BOUDRA Saïd, gérant de la société BF Coffrage sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

Article 3. - Dès la fin du chantier, Monsieur BOUDRA Saïd, gérant de la société BF Coffrage évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à Auxey-Duresses
Le 23 novembre 2023
Le Maire,
François LATOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
(Sous-Préfecture) de.....
et publication ou notification du
(Signature) Le Maire

